

(réf:505)

De la COP 21 à l'Agenda 21 dans les institutions et structures sociales stratégie de patrimoine éco-responsable et économe en énergie

L'ambition de ce cycle de formation consiste à sensibiliser et impliquer les cadres et les équipes de direction au Développement Durable, à savoir des pratiques socio-économiques respectueuses de l'environnement, du renouvellement des ressources et de leur exploitation rationnelle et limitée dans une perspective de transition énergétique et écologique.

Il s'agit de décliner comment cette notion s'applique au quotidien et devient un axe stratégique incontournable dans les outils de gouvernance à la disposition des décideurs (projet d'établissement, plan de déplacement d'entreprise, CPOM, Règlement intérieur, plan de développement durable...).

Dans la logique des valeurs et méthodes en vigueur dans les domaines d'interventions précités, cela suppose d'y associer les publics accompagnés et les équipes éducatives dans l'intérêt général de la société (attention portée aux générations futures, renouvellement des ressources...).

Prérequis :

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Public :

Directeurs généraux, directeur responsable de pôle, directeur adjoint, chef de service du secteur social, médico-social et sanitaire.

Objectifs :

- Sensibiliser les cadres de l'action et du travail social aux questions, notion et principes du Développement Durable dans toutes ses dimensions (sociales, écologiques, budgétaires, réglementaires...)
- Favoriser les nouvelles pratiques éco-responsables dans les équipes éducatives et pédagogiques impliquées, intégrant le Développement Durable et reposant sur la participation des usagers
- Etre en mesure de prendre en compte les variables du Développement Durable dans les outils institutionnels (CPOM, projet d'établissement, plan de patrimoine, CVS) et connaître les sources de financement possibles dans la perspective de constitution et d'élaboration de l'agenda 21 en interne

Contenu :

Cycle de formation de 6 journées (indépendantes ou non) centrées sur l'ensemble des aspects relatifs au Développement Durable et de la transition énergétique; habitat, alimentation, transport, énergie, biodiversité, déchets, comme suit :

- Genèse et émergence (Cop 21, institutionnalisation des agendas 21, environnement réglementaire et légal, mise en œuvre des plans aménagement du Développement Durable, réduction de l'empreinte carbone des collectivités territoriales) pour inscription dans une stratégie de gouvernance et de management.
- Le souci éco-responsable en matière de réduction des déchets (économie circulaire, valorisation des déchets...)
- Les pratiques éco-responsables en matière de déplacement et de réduction d'empreinte carbone
- Vers une alimentation saine et respectueuse de l'environnement
- La mise en place d'une stratégie de patrimoine éco-responsable et économe en énergie (construction haute qualité environnementale HQE, architecture bio climatique, énergie renouvelable...)
- L'intégration du Développement Durable dans les outils de gouvernance et la stratégie managériale (projet d'établissement, règlement intérieur, pratiques éco-responsables et durables) et le souci du maintien de la biodiversité (gestion différenciée, zéro produits phytosanitaires de synthèse, refuge nature...).

Méthodes et moyens pédagogiques

Dans un souci de pédagogie par l'exemple, ce cycle de formation s'appuiera notamment sur des expériences déjà menées dans le secteur.

Durée :

1 jour - 7h - octobre

Intervenants :

Consultants experts dans le domaine

Prix :

Nous consulter.

Contact :

Dominique Grandgeorge

IRTS de Franche-Comté - 1 rue Alfred de Vigny - 25000 BESANCON

Téléphone: 03 81 41 61 46 - Courriel : dominique.grandgeorge@irts-fc.fr

